

REGLEMENTATION

PLAN D'EAU DU MAS PLAN D'EAU DES MAYERES

Plan d'eau central dit 'Trou du sapin'

Plan d'eau 'ouest' situé près du chemin communal

REGLEMENT APPLICABLE A COMPTER DU 01/01/2021

1°- Les plans d'eau du Mas et des Mayères sont des eaux closes du domaine privé appartenant respectivement à la ville d'Issoire et à Issoire Communauté. Aux Mayères, la pêche est interdite sur le plan d'eau Nord dit « du jet-ski ». Elle est autorisée sur les 2 autres plans d'eau dits « Central » et « Ouest ». L'AAPPMA d'ISSOIRE est chargée de la gestion de la pêche sur ces 3 plans d'eau par des conventions établies avec les propriétaires.

2°- La pêche est autorisée aux pêcheurs possédant :

2-1 **Soit une des cartes suivantes prises dans le Puy de Dôme** : « carte personne majeure » et une « carte journalière ».

2-2 **Soit une des cartes suivantes quel que soit le lieu d'achat** : « carte interdépartementale », une « carte personne majeure » avec timbre « Club Halieutique » ou un timbre « EHGO » ou un timbre « URNE », une « carte découverte femme », une « carte hebdomadaire », une « carte personne mineure » (12 à 18 ans), ou une « carte découverte jeune » (moins de 12 ans).

Sur les 3 plans d'eau, les périodes d'ouverture de chacune des espèces sont identiques à celles des eaux libres de 2ème catégorie (rivière Allier par exemple).

Des périodes de fermeture particulières pourront être instaurées, par exemple après les alevinages, ou pour protéger certaines espèces.

Nombre de canne maxi : 3

L'utilisation d'un hameçon simple est conseillé pour la pêche aux vif.

	Taille mini	Taille maxi	Nombre de prises maxi/jour
Truite arc-en-ciel	23 cm		6
Black-bass			No-kill
Brochet	60 cm		1
Carpe			No-kill
Sandre	50 cm		1

REGLEMENTATION FLOAT-TUBE 2021

La pêche en float-tube sans motorisation sera autorisée aux Mayères sur le plan d'eau central, dit « Le sapin » Il est obligatoire de respecter le point de mise à l'eau (angle nord-est), les autres styles de pêche et il est interdit de mettre pied sur l'île.

Matériel obligatoire : Port du gilet d'aide à la flottaison.

Matériel autorisé : Echo sondeur.

Cette pêche se pratiquera uniquement en No-kill.

Tout manquement à ce règlement aura pour conséquence l'arrêt définitif de ce style de pêche.

Planning pêches ISSOIRE 2021 :Float-Tube, Pêches de nuit et APN (Dates inclusent).

Mois	Float-Tube	APN	Mayères Carpe	Mas Carpe
Sept. 2020	12-20	12-19 et 26	4-6	18-20
Oct. 2020	10-18	3-10 et 17	2-4	23-25
Nov. 2020	14-22	7 et 14	30 oct-1	13-15
Février			5-7	19-21
Mars		20 et 27	5-7	19-21
Avril		3 et 10	3-5	16-18
Mai	15-24	15-22 et 29	7-9	21-24
Juin	12-20	5-12 et 19	4-6	18-20
Juillet	1-31		2-4	16-18
Aout	1-31		6-8	20-22
Septembre	11-19		4-6	17-19
Octobre	9-17		1-3	15-17
Novembre	13-21		5-7	19-21